



**ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION
DONNEE A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES
DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION
SUR LES BIENS COMMUNS
(ARRETE DU 4 JUILLET 2007)**

Je soussigné(e) : Toumani Chamilah

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint : Boana Ahmed

avec lequel/laquelle je me suis marié(e)

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Le Mans

Le 28/08/2026

Signature

NB : La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE

72, 74 rue de Reuilly – CS0315-75592 Paris cedex 12. 01 80 48 26 00. www.cma-idf.fr. contact@cma-idf.fr
Siret : 130 027 972 00012 6. Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020